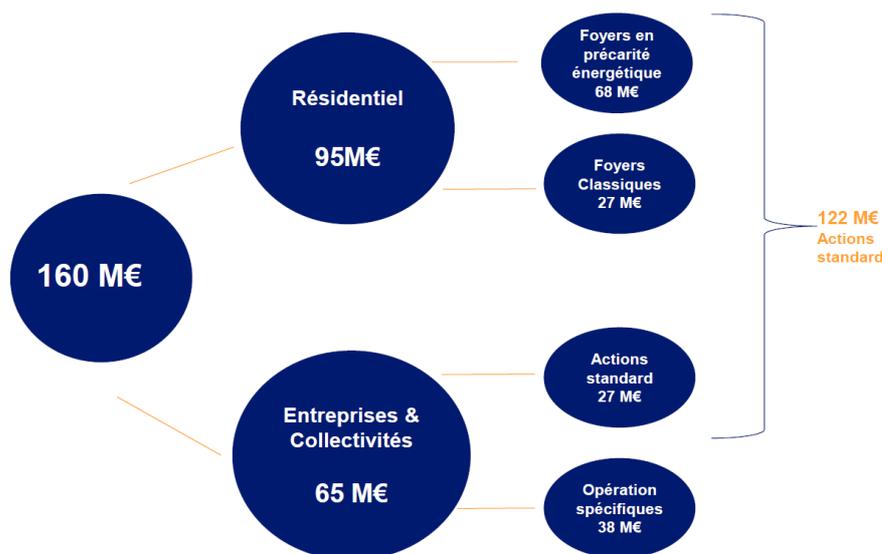


I- 58 ACTIONS DE MDE POUR LA RÉUNION (délibération CRE du 19/01/2019)

- 36 actions standard pour le **résidentiel** portant sur:
 - L'isolation thermique et la protection solaire permettant d'éviter l'installation de climatiseur
 - Les chauffe-eaux solaires et chauffe-eaux thermodynamiques quand ils s'avèrent plus adaptés
 - Les équipements plus performants (climatiseur, brasseur d'air, électroménager, marmite à riz)
- 20 actions standard pour le **tertiaire et l'industrie** portant sur:
 - L'isolation thermique afin de réduire significativement la climatisation
 - L'amélioration de la performance énergétique de la climatisation et de l'éclairage.
 - L'installation de portes vitrées des meubles frigorifiques,
- 2 actions standard pour les **collectivités** sur la rénovation de l'éclairage public
- Les **actions non standard** : opérations spécifiques sur variateur électronique de vitesse, récupération de chaleur, ...

II- UNE ENVELOPPE DE 160 M€ POUR FINANCER LES ACTIONS DE MDE



III- IMPACT DES ACTIONS DE MDE SUR L'ENVIRONNEMENT

- 318 GWh d'énergie évitées par an à partir de 2023 dont :
 - 196 GWh évités/an pour les entreprises & collectivités (70% réalisés en opérations spécifiques)
 - 121 GWh évités /an pour le résidentiel (65% d'économies réalisées concernent les foyers en précarité énergétique)
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre estimé à 240 000 tonnes de CO2 par an

 CHAUFFE EAU SOLAIRE Une prime entre 250 € à 1200€	 CET Une prime entre 600 € à 900€	 ISOLATION Une prime entre 10 € à 15 €/m ²	 REDUCTION D'APPORT SOLAIRE Une prime entre 10 € à 15 €/m ²	 PROTECTION SOLAIRE DES BAIES Une prime entre 250 € à 300€/baie
 CLIMATISATION A+++ Une prime de 350€	 BRASSEURS D'AIR Une prime entre 150€ à 240€	 MARMITE A RIZ PERFORMANTE Non mise en œuvre à ce jour	 EQUIPEMENT FROID Une prime entre 200€ à 350€	

3/4 des aides concernent le résidentiel
 Environ 20 000 foyers réunionnais /an aidés sur la période 2019-2023

LES OFFRES AGIR PLUS D'EDF POUR LES ENTREPRISES

 CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL Une prime de 600€	 ISOLATION MURS OU TOITURES Une prime de 10€/m ²	 REDUCTION D'APPORT SOLAIRE EN TOITURE Une prime de 10€/m ² (Tertiaire)	 RENOVATION MEUBLES FRIGORIFIQUES Une prime entre 50€ et 160 €/ml	 CLIMATISATION A+++ RENOVATION Une prime selon La puissance (ex 350€ pour 12000 BTU/h)
 BRASSEUR D'AIR Une prime de 100€	 LUMINAIRES LED Une prime jusqu'à 40€/luminaire	 ECLAIRAGE EXTERIEUR LED Une prime entre 300 et 400€ (Collectivités)		